

Action contre les mines antipersonnel

Introduction

Les États membres de l'Organisation des États Américains ont adopté pour objectif l'élimination mondiale des mines terrestres antipersonnel dans le but de convertir le Continent américain en une zone libre de mines terrestres antipersonnel. Pour ce qui est des programmes d'enlèvement de ces mines, l'Organisation a créé en 1992 le [Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel en Amérique centrale \(PADCA\)](#), en réponse à la demande des États d'Amérique centrale (Costa Rica, Honduras, Guatemala et Nicaragua) affectés par les mines terrestres antipersonnel. Postérieurement, en réponse à la demande de la Colombie, de l'Équateur et de la Pérou cette programme a été transformé dans le [Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel \(AICMA\)](#) appuie une vaste gamme d'activités. Le programme applique une série de mandats de l'Assemblée générale

La coordination générale du Programme est effectuée par le Département de la sécurité multidimensionnelle du Secrétariat général de l'OEA (Bureau de l'action humanitaire contre les mines), lequel se charge également de solliciter des contributions financières auprès de la communauté internationale. L'Organisation interaméricaine de défense (JID) apporte une aide technique par le truchement des moniteurs ou superviseurs internationaux dans les pays où sont situées les régions affectées.

Le Conseil permanent de l'Organisation des États Américains, par le truchement de la Commission sur la sécurité continentale et avec le soutien du Secrétariat général et à titre de mesure d'encouragement de la confiance et de la sécurité, a établi un [registre intégré et complet des mines terrestres antipersonnel](#), à partir des renseignements que lui fournissent tous les ans les États membres sur le nombre approximatif de mines antipersonnel qu'ils possèdent dans leurs arsenaux, le nombre de mines terrestres antipersonnel qui ont été retirées au cours de l'année écoulée; les plans relatifs à l'enlèvement des mines terrestres restantes ainsi que toute autre information pertinente.

Par la résolution [AG/RES. 1794 \(XXXI-O/01\)](#) l'Organisation des États Américains exhorte les États membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié la [Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction](#) (connue également comme la Convention d'Ottawa) à envisager de le faire dans les meilleurs délais. Ceux qui l'ont déjà signée sont appelés à informer le Secrétariat général sur l'état du processus de ratification de la Convention.

La Convention d'Ottawa est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999. Aujourd'hui, 33 États membres de l'OEA ont signé la Convention et 30 l'ont ratifiée. La Convention d'Ottawa est conservée et

actualisée par l'Organisation [SafeLane Passage](#) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada.

Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel (AICMA)

Le Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel (AICMA) appuie une vaste gamme d'activités, dont les suivantes:

- Appui pour des activités de déminage humanitaire, notamment par de l'expertise, du traçage de cartes, du marquage et du nettoyage de mines.
- Éducation préventive pour les personnes vivant dans les régions affectées.
- Assistance aux victimes, notamment par la rééducation physique et psychologique, ainsi que la réintégration socioéconomique des zones déminées;
- Supervision et assistance pour la destruction de mines emmagasinées.
- Élaboration d'une banque de renseignements et de données;
- Appui à l'interdiction de l'utilisation, de la production, de la vente et du transfert de mines antipersonnel et à la destruction d'arsenaux.

Le programme applique une série de [mandats de l'Assemblée générale](#) et conscientise la population à faire des Amériques une région libre de mines terrestres antipersonnel.

La coordination générale du Programme est effectuée par le Département de la sécurité multidimensionnelle du Secrétariat général de l'OEA (Bureau de l'action humanitaire contre les mines), lequel se charge également de solliciter des contributions financières auprès de la communauté internationale. L'Organisation interaméricaine de défense (JID) apporte une aide technique par le truchement des moniteurs ou superviseurs internationaux dans les pays où sont situées les régions affectées.

En 2004 plus de 12 000 mines et engins explosifs ont été détruits et environ un million et demi de mètres carrés ont été nettoyés au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, en Équateur et au Pérou. Des entraîneurs militaires et autres experts ont été envoyés pour donner des cours d'entraînement aux sapeurs des pays concernés.

Les programmes d'éducation préventive visent à réduire le nombre d'accidents en favorisant la sécurité auprès des habitants des collectivités affectées par des mines. Ils mettent l'accent sur la participation des collectivités affectées et sur les avantages de leur participation, utilisant l'information reçue des collectivités relativement à l'emplacement des aires minées ou comportant des engins explosifs. Les campagnes d'éducation préventive sont effectuées au moyen de visites à la collectivité ainsi que par la diffusion d'annonces à la radio et par des programmes scolaires. Qui plus est, le personnel national et les employés travaillant au Programme AICMA ont reçu la formation nécessaire pour dispenser une formation préventive dans les écoles et au sein des collectivités situées dans les régions affectées. Dans chacun des pays récepteurs, ces campagnes sont coordonnées très étroitement avec les opérations de déminage et plus de 20 000 personnes vivant dans des régions affectées par les mines ont été contactées.

Depuis 1997, le Programme a permis d'assister près de 600 victimes de mines antipersonnel. L'AICMA offre aux victimes qui n'ont pas d'assurance sociale ou ne reçoivent pas d'indemnité militaire le transport de leur collectivité aux centres de réadaptation, le logement, la nourriture, des prothèses, une thérapie et des médicaments.

L'AICMA entretient une étroite relation de coopération avec des organisations internationales et non gouvernementales telles que l'Organisation des Nations Unies [par le truchement du Service d'action antimines et du Fonds pour l'enfance (UNICEF)], le Centre international de déminage humanitaire de Genève, le Centre d'information contre les mines de l'Université James Madison (*Mine Action Information Center at James Madison University*), le Fonds mondial de réadaptation (*World Rehabilitation Fund*); Médecins pour les droits de l'homme et le Groupe contre les mines du sud de la Floride (*South Florida Landmine Action Group*).

[Source : <http://www.oas.org/csh/french/demindefault.asp>]